

Saguenay, le 4 décembre 2020

Madame,
Monsieur,

Dans une lettre dont nous avons reçu copie, vous adressez une série de questions portant sur des enjeux de santé dans le cadre de la procédure d'évaluation du projet d'usine de liquéfaction Énergie Saguenay par GNL Québec.

C'est dans ce contexte que nous vous transmettons aujourd'hui une série de réponses en lien avec les effets psychosociaux.

En espérant que ces éléments permettront d'éclairer la commission, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

David Simard
Agent de planification, programmation et recherche
Service de santé environnementale

DS/ab

p. j. 1

Effets psychosociaux et écoanxiété

Question :

Que sait-on actuellement au sujet des impacts psychosociaux et du phénomène d'écoanxiété causé par la réalisation des grands projets industriels?

Réponse :

Afin de fournir la réponse la plus complète possible, la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean orienterait d'abord la commission vers un document préparé par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) intitulé *Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement*. Dans ce document, on définit les impacts psychologiques et sociaux ainsi :

« Le domaine de la psychologie s'intéresse spécifiquement aux individus. Ainsi, les impacts psychologiques sont attribuables au comportement, à l'autonomie, au jugement, au raisonnement, à l'identité, à la capacité de résilience, etc. Ils peuvent être positifs et négatifs. Les impacts psychologiques les plus fréquents en évaluation des impacts sont la satisfaction, le bien-être, le soulagement, le stress, l'anxiété, l'angoisse, le désespoir, la colère et l'abattement.

« Le domaine social, pour sa part, s'intéresse à la dynamique des groupes, ce qui englobe les variantes économiques, politiques, juridiques, religieuses et d'affiliation. Des éléments aussi variés que l'identité collective, le bien commun, la démocratie, la participation, la gouvernance et les luttes sociales sont inclus dans ce champ d'études.

« En d'autres termes, les impacts sociaux réfèrent aux impacts sur les groupes qui peuvent entraîner notamment des changements dans le quotidien des gens (style de vie), de la culture (valeurs, affrontement culturel, marginalisation), de la communauté (cohésion, ressources, tension sociale, violence) ou du système politique. »

L'acceptabilité sociale, quant à elle, se définit ainsi :

« [...] processus d'évaluation politique d'un projet mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnelles reconnues légitimes, car cohérentes avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégié par les acteurs concernés.

« L'écoanxiété est un phénomène qui découle du concept de la solastalgie dans le monde minier. La solastalgie, développée par Glenn Albrecht, permet de conceptualiser la détresse engendrée par des changements environnementaux. Contrairement à la nostalgie, qui correspond à la mélancolie ou au mal du pays vécu par un individu qui est séparé de son foyer, la solastalgie est un sentiment de détresse vécu lorsque des changements environnementaux affectent le milieu de vie d'un individu (Albrecht et collab., 2007). Ce concept permet ainsi de comprendre et de clarifier le stress vécu par des individus qui se sentent dépossédés de leur territoire, sans avoir été déplacés et sans avoir vécu une catastrophe. » (Tiré de *Dimensions sociales et psychologiques associées aux activités minières et impacts sur la qualité de vie*, p.30)

L'écoanxiété est donc à traiter comme le stress ou l'anxiété, mais la cause est le changement de l'environnement. Si la commission désire approfondir sur le sujet de l'écoanxiété, il pourrait être pertinent de consulter l'article de Pihkala Panu paru dans *Sustainability* 2020, 12, 7836, « Anxiety and the Ecological Crisis: An Analysis of Eco-Anxiety and Climate Anxiety ».

Question :

Existe-t-il un modèle d'évaluation de ces impacts? Sinon, y a-t-il des paramètres connexes qui pourraient fournir des informations sur le sujet?

Réponse :

Le Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement de l'INSPQ couvre cet aspect au chapitre 3.

Question :

Est-ce que ces impacts ont été évalués dans le cadre du projet de GNL Québec? Si oui, quels sont-ils? Comment peut-on atténuer ces impacts?

Réponse :

Par la mise en place de son processus de consultation et notamment par la création du comité consultatif, l'initiateur se trouve à faire une certaine évaluation des impacts psychosociaux. D'ailleurs, à la page 36 du document principal de l'étude d'impact, on retrouve une liste de sujets abordés par ce comité ainsi que les préoccupations associées. En apportant certaines modifications à son projet en prenant en considération les préoccupations de la population, l'initiateur vient amoindrir certains impacts associés à son projet. Cependant, étant donné la nature du projet lui-même, il est impossible pour l'initiateur de considérer l'ensemble des préoccupations.

Pour effectuer son analyse, la Direction de santé publique du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est basée sur l'étude d'impact de l'initiateur, la littérature, l'expérience vécue dans la région pour de grands projets industriels similaires, les mémoires présentés dans le cadre de la deuxième partie des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ainsi que sur l'information véhiculée par les médias d'information.

Clivage social : Sans avoir directement mesuré cet élément, il semble y avoir une nette division dans la population au sujet de ce projet et le discours n'est que très peu nuancé à son égard. Cette polarisation entre opposants et sympathisants au projet peut altérer le climat social. Selon ce qui a été observé dans la communauté de Malartic avec la reprise des activités minières par Osisko, ceci peut entraîner une « division », un « déchirement », un « effritement », une « coupure » ou une « scission » du tissu social. Cette situation a eu des répercussions négatives sur les liens sociaux dans la communauté; les liens unissant des familles, des couples, des groupes d'amis et des voisins se sont fragilisés, voire se sont détruits.

L'incompréhension mutuelle entre les groupes pourrait en partie s'expliquer par une discordance dans la portée ou l'échelle des enjeux soulevés. Les sympathisants au projet Énergie Saguenay traitent généralement d'enjeux plus locaux ou régionaux tels l'emploi, la diversification de l'économie ou l'exode des jeunes, alors que les opposants sont préoccupés par des enjeux plus globaux tels la protection de la biodiversité, les changements climatiques ou l'équité intergénérationnelle. La temporalité de ces impacts est également dans des ordres de magnitudes fort différentes. Ainsi, les deux groupes n'ont que peu de points rencontre dans leurs visions de ce projet.

Le meilleur moyen de prévenir cet impact passe par la transparence. En transmettant toute l'information nécessaire à la population pour qu'elle soit en mesure de construire son opinion sur le projet, l'initiateur évite les interprétations et les opinions basées sur des présomptions.

Impact sur le parc immobilier et la disponibilité du logement : Afin de se forger une conception des scénarios possibles de l'impact du projet de GNL Québec sur le marché de l'habitation locatif à Saguenay,

la Direction de santé publique du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean a désiré comparer avec un autre projet s'étant déroulé dans un milieu d'insertion comparable soit la construction de l'aluminerie d'Alma, au Lac-Saint-Jean, à la fin des années 1990 par la compagnie Alcan, aujourd'hui Rio Tinto. La presque totalité des informations concernant ce projet et son impact sur le milieu du logement locatif a été tirée d'un mémoire de maîtrise intitulé *Les impacts de l'implantation d'un mégaprojet industriel sur le parc intermunicipal de logement : Le cas du complexe industriel Alcan à Alma (Saguenay–Lac-Saint-Jean)* par Chantale Doucet.

Le projet de l'aluminerie Alma était estimé à 2,2 milliards de dollars en 1998 soit 3,3 milliards de dollars en 2020 pour une pointe de 2 100 travailleurs estimés sur le chantier. En 1996, avant le début du projet de construction, le taux d'inoccupation se situait à 6,3 % à Alma. En 1998, année du début du projet, celui-ci a diminué à 3,7 % pour atteindre 1,3 % en 1999. Selon les critères de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le secteur d'Alma se trouvait donc en pénurie de logements à l'époque. Il est à noter qu'en 1998, Alcan a estimé que 105 à 210 travailleurs (5 % à 10 %) des 2 100 provenaient de l'extérieur de la région.

Selon l'étude d'impact de l'initiateur, le projet Énergie Saguenay est estimé à 9 milliards de dollars pour une pointe de 4 000 travailleurs en période de construction. Ceci exclut évidemment le coût et les travailleurs nécessaires du projet Gazoduq. Selon les données de la SCHL de 2019, il y aurait environ 15 400 appartements locatifs à Saguenay avec un taux d'inoccupation d'environ 3,5 %, ce qui représente environ 540 appartements disponibles. L'initiateur ne précise pas le nombre de travailleurs qui sera en provenance de l'extérieur de la région. Il est cependant permis de croire que celui-ci sera plus important qu'en 1998 considérant le faible taux de chômage actuel. Dans ce contexte, il est fort probable que le projet exercerait une pression considérable sur la disponibilité des logements locatifs à Saguenay et donc que ce secteur se trouve en pénurie de logements. Ce phénomène pourrait également être exacerbé advenant que les autres projets industriels majeurs tels que Ariane Phosphate, BlackRock et Terminal maritime en rive nord du Saguenay, etc., soient construits en même temps.

Pour l'impact sur le coût du logement, l'auteur de l'étude n'a pu le mesurer à Alma, car elle a été complétée en 2000 soit moins de deux ans après le début de la construction du projet. Il fait cependant la comparaison avec le marché dans la ville de Sept-Îles sur la Côte-Nord qui a connu un important projet de construction d'une aluminerie au début des années 1990. Malgré un taux d'inoccupation plus important en début de projet, il y a tout de même eu une pénurie de logements en phase de construction. Ceci a conduit à une importante hausse du coût du logement. En réponse à cette pénurie, une importante hausse des mises en chantier a été observée pendant la construction de l'aluminerie. À la fin du chantier, la baisse du nombre de travailleurs requis à mener à une nouvelle hausse du taux d'inoccupation et du coup, s'en est suivie une légère baisse du coût des logements. Le cas de Sept-Îles est l'exemple parfait d'une mauvaise planification de cet aspect pour la construction d'un mégaprojet industriel.

La Direction de santé publique du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean se préoccupe de cet aspect, car une crise du logement caractérisée par une pénurie et une hausse du coût du logement impactera invariablement de manière plus importante les personnes à plus faibles revenus et les plus vulnérables. La nécessité de réserver une plus grande partie du revenu disponible pour le logement force les ménages à faibles revenus à réduire la part affectée aux autres besoins essentiels et accentue les inégalités sociales. Il est donc essentiel que cet élément soit planifié avec le plus grand soin par l'initiateur afin de limiter les impacts sur cette tranche de la population.

Impact sur l'environnement et la biodiversité : Les impacts sur l'environnement d'un projet industriel ne sont généralement pas des impacts sur la santé à proprement parler. Cependant, que les effets sur l'environnement soient avérés ou non, leur anticipation par une partie de la population fait en sorte qu'ils

doivent être considérés dans les impacts psychologiques et font écho au concept d'écoanxiété décrit plus haut.

Inégalités sociales : Un projet comme celui d'Énergie Saguenay peut induire ou accentuer certaines formes d'inégalités sociales. Les inégalités en santé sont causées par une répartition inégale des revenus, des biens et des services, et des possibilités qui en découlent de mener une vie épanouie. Cette disparité dans la répartition n'est en aucun cas un phénomène « naturel », mais elle est le résultat de politiques qui priment les intérêts de certains par rapport à ceux des autres¹. Entre autres, de par le type de travailleurs nécessaire pour ce type d'entreprises, généralement des hommes plus jeunes, une distribution inéquitable de la richesse peut être observée.

En période de construction, s'il s'avère nécessaire qu'un bon nombre de travailleurs proviennent de l'extérieur de la région, les impacts négatifs du *fly-in/fly-out* et *drive-in/drive-out* (FIFO/DIDO) pourraient être observés. Parmi ceux-ci, l'éloignement des travailleurs de leur famille fait en sorte que les responsabilités familiales reposent en grande partie sur le conjoint qui demeure à la maison. Le sentiment d'iniquité dans la distribution des tâches qui en découlent peut conduire à des conflits conjugaux. Pour approfondir sur les impacts associés au FIFO/DIDO, nous vous invitons à consulter un document de l'INSPQ intitulé *Fly-in/fly-out et santé psychologique au travail dans les mines : une recension des écrits*.

Mouvement main-d'œuvre, impact sur les entreprises existantes : L'implantation d'un nouveau grand projet industriel peut drainer une partie des employés des entreprises et des organisations existantes parfois moins compétitives au niveau salariale. Bien qu'il ne s'agit pas d'un impact sur la santé classique, il s'agit là d'un impact social qui a été observé dans des projets similaires. Le déplacement d'emplois locaux préexistants (ex. : chauffeurs d'autobus, municipalités) vers les emplois mieux rémunérés de l'industrie gazière peut contribuer à fragiliser les services à la population. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, ce phénomène peut être exacerbé.

Impact sur l'exode rural : Cet enjeu doit être considéré selon deux échelles : l'impact au niveau régional et l'impact au niveau local. Après des années avec un bilan migratoire négatif, la région a connu un bilan migratoire positif au début des années 2010. La tendance s'est cependant à nouveau inversée vers 2015 pour finalement sembler se stabiliser selon les derniers chiffres disponibles. La création de nouveaux emplois en région peut permettre d'atténuer ou ralentir l'exode vers les grands centres urbains. Cependant, l'impact du projet sur cet aspect pourrait être surévalué par certains, compte tenu du nombre relativement limité d'emplois créés.

Bien que le bilan régional se soit somme toute amélioré ces dernières années, le portrait est différent selon les municipalités régionales de comté (MRC). On observe un déplacement intrarégional de la population. Alors que la ville de Saguenay et la MRC Lac-Saint-Jean-Est connaissent des bilans migratoires positifs, d'autres MRC connaissent un déclin de leur population au profit des deux pôles régionaux. Ce phénomène est plus marqué pour la MRC de Maria-Chapdelaine. Un nouveau projet d'envergure à Saguenay pourrait maintenir cette tendance.

Économie locale : Selon l'information transmise par l'initiateur, le projet sera une source de création d'emplois bien rémunérés. La fourchette de salaire évoquée lors des audiences publiques étant au-dessus du salaire moyen de la population. Le revenu et l'emploi sont reconnus comme deux importants déterminants de la santé. Selon l'INSPQ, « le revenu d'une personne constitue le déterminant de santé le plus important, puisqu'il exerce une influence sur l'ensemble des conditions et des habitudes de vie ». Encore selon l'INSPQ, « l'emploi offre un revenu et un sentiment d'identité aux individus. La perte

1. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2008). *Commission des déterminants sociaux de la santé. Rapport final. Combler le fossé en une génération; Instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, p. 31.

d'emploi peut engendrer du stress et une diminution de l'estime de soi. Par ailleurs, certains emplois comportent des risques de blessures. Les conditions de travail auxquelles sont exposées les personnes peuvent affecter leur santé physique et mentale. Il est donc permis de croire que la création de nouveaux emplois bien rémunérés avec de bonnes conditions de travail va avoir un impact positif sur la santé globale des personnes qui obtiendront ses emplois et leur famille ».

Le projet ayant une durée de vie de 25 à 50 ans selon l'initiateur, la phase de fermeture et les pertes d'emploi qui en découleront pourraient cependant avoir un impact négatif sur la santé des personnes touchées. Il serait donc primordial que cette phase soit bien planifiée afin d'en limiter les impacts.

Le projet représente également une opportunité pour diversifier l'économie régionale. Le créneau des hydrocarbures est peu exploité dans la région. Il sera donc peu influencé en cas de soubresaut économique dans les domaines phares de la région que sont l'aluminium et l'industrie forestière. Cependant, le projet étant lui aussi dans le secteur primaire, l'impact sur la diversification de l'économie régionale sera limité.

Autres enjeux : La littérature disponible sur le sujet fait état d'autres impacts potentiels associés à l'exploitation de la filière des hydrocarbures. Cependant, comme plusieurs sont principalement observés dans des contextes fort différents du milieu d'accueil du présent projet et sont plutôt associés à l'effet « ville champignon », nous sommes d'avis que ceux-ci ont peu de probabilité d'être observés dans la région du Saguenay où les infrastructures sont bien développées. Cependant, s'il s'avérait nécessaire que l'initiateur doive mettre en place un camp de travailleurs pendant la construction, certains impacts supplémentaires pourraient apparaître dont une hausse de la consommation d'alcool et de drogues chez ces travailleurs.